

**SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ**-----  
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON  
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - E.mail : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 21 JUILLET 2023****OBJET DE LA DELIBERATION                      MISE EN PLACE D'UNE VANNE DE  
REGULATION AUX MARMITES au PK 14,3 Branche Principale du canal du Forez Commune  
de ST MARCELLIN EN FOREZ au lieu-dit Les Farges – AUGMENTATION DU MONTANT  
DE L'OPERATION**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents et 1 membres représentés par pouvoir accordé, soit 12 membres votants à savoir :

**Présents :**

1-	<b>M. BONNEFOY Jean-Yves, Président</b>	12-
2-	<b>Mme BROSSE Chantal</b>	13-
3-	<b>Mme BRUEL Nicole</b>	14-
4-	<b>M. CHAZAL Jacques</b>	15-
5-	<b>M. COUCHAUD Patrice</b>	16-
6-	<b>M. DALBEGUE Gérard</b>	17-
7-	<b>M. FRECON Laurent</b>	18-
8-	<b>M. LARDON Eric</b>	
9-	<b>M. PALIARD Rambert</b>	
10-	<b>M. REBOUX Georges</b>	
11-	<b>M. VERNET Gérard</b>	

**Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. FRECON Sébastien - M. OGIER Yvan – M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean****Absents représentés : M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

M. le Président rappelle que par délibération du 16 décembre 2022, les membres du Comité ont validé le lancement des travaux de Mise en place d'une vanne de régulation au PK 14,3 de la Branche principale du canal du Forez sur la Commune de ST MARCELLIN EN FOREZ au lieu-dit les Farges.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20230721-C01-20230721-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023

Certifiée exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

A ce jour, l'opération est évaluée à 404 500 € HT.

Le résultat de la consultation des entreprises fait apparaître un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération.

De ce fait, il convient d'augmenter le montant de l'opération pour le porter à 450 000 € HT.

Le financement acquis représente 70% de 299 300 € HT. La demande de subvention complémentaire déposée auprès de l'Etat pour la création du by-pass n'a pas aboutie.

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide d'augmenter le montant de l'opération pour le porter à 450 000 € HT,
- Donne délégation à son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**A MONTBRISON, le 21.07.2023**

Le Président,  
**Jean-Yves BONNEFOY**

